



Challenge gagné mais non reçu

Par Leia

Bonsoir,
nous travaillons dans une société où nous avons gagné un voyage pour l'année 2022/2023 fin du challenge juillet 2022 en août 2023 cette société est en redressement judiciaire, aujourd'hui nous ne sommes absolument pas sur de bénéficier de ce voyage, auparavant il était compté comme avantage en nature. J'aimerais savoir si même en RJ ils nous le doivent ou pas ? Nous avons juste eu le règlement du challenge rien sur le contrat de travail... Challenge gagné au vu des résultats commerciaux.

Merci pour vos réponses

Par Violet

Bonjour Lea,

Du fait que vous n'avez pas reçu réponse à votre interrogation, il vous est possible de consulter un avocat dont la prestation est gratuite.

cf.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20706>

Cordialement.

P.S.

Si vous êtes en possession de pièces, il conviendra de vous en munir et de les montrer à l'avocat.